

COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES D'AVIRON DES BOUCHES DU RHÔNE

Avec la participation des 3 clubs de Marseille (ASPTT, Cercle de l'Aviron de Marseille,
Rowing Club de Marseille) et de l'Aviron Club de Cassis

REGATE « MARSEILLE - CASSIS A L'AVIRON DE MER »



Course Internationale

Samedi 23 juin 2007

Avant programme de la 6^{ème} Edition

PRESENTATION GENERALE

- ❖ **DISTANCE** : 24 km entre la Plage du Prophète à Marseille et le Port de Cassis.
- ❖ **PARCOURS** : Rade sud de Marseille, Cap Croisette, les Calanques, Baie de Cassis.
- ❖ **EMBARCATIONS** : Yoles de mer, jauge F.I.S.A., double (2X) et quatre avec barreur (4X+). Yoles de mer solo (1X) non acceptées.
- ❖ **EQUIPAGES** :
 - **Catégories** : Seniors : Hommes / Femmes / Mixtes (pas plus de 2 rameurs Hommes en 4X+).
 - **Conditions de participation** :

En raison du parcours en pleine mer, sans arrêt possible, depuis l'île Maire jusqu'à Cassis, la course n'est ouverte qu'à des **équipages** :

 - **Expérimentés**, possédant une bonne technique de l'aviron ;
 - **Entraînés**, c'est-à-dire capables d'accomplir la distance de 24 km dans sa totalité en moins de 3 heures et d'affronter des conditions de mer qui peuvent être très difficiles ;
 - **Ayant participé** à au moins une **course qualifiante** pour le Championnat de France d'aviron de mer (pour les équipages français).

Le Jury se réserve le droit d'écarter de la course avant le franchissement de l'île Maire les équipages qu'il jugerait inaptes à effectuer le parcours dans sa totalité.

- ❖ **CONSEILS AUX EQUIPAGES** :

*Course d'endurance de 24 km dans la chaleur possible de l'été méditerranéen.
Précautions à prendre : bien s'alimenter, bien s'hydrater et se protéger du soleil.*

INFORMATIONS

- ❖ **RECEPTION DES ATTELAGES** (yoles + remorques) :
 - **Lieu** : Centre Municipal de Voile (C.M.V.), 6 Promenade Georges Pompidou, 13008 Marseille.
 - **Horaires** : du vendredi 22 juin 2007 16 h. au samedi 23 juin 2007 13 h 30.
 - **Accès au C.M.V.** : code du portail : **12.800 A.**

- ❖ **AIRE DE STATIONNEMENT** : Terre-plein situé à gauche après le portail d'entrée.

- ❖ **TRANSFERT DES ATTELAGES DE MARSEILLE A CASSIS** :
 - **Réception à Cassis**, accueil à la barrière Quai des Moulins :
 - le vendredi 22 juin 2007 de 17 h. à 19 h.
 - le samedi 23 juin 2007 de 10 h. à 19 h.
 - **Aires de stationnement** :
 - Esplanade Calendal et Quai des Moulins, sur le Port de Cassis, à proximité de l'Office du Tourisme.
 - **Libération des aires de stationnement** : elles devront impérativement être libérées le **dimanche 24 juin 2007 au plus tard à 12 h.**
 - Un **plan d'accès à Cassis** sera fourni au C.M.V à chaque équipage qui le désire.
 - **Navettes Port de Cassis – C.M.V., samedi 23 juin 2007** : Pour les rameurs, hors Ligue de Provence-Alpes, qui n'auraient pas de moyen de locomotion après avoir laissé leur attelage à Cassis, 2 navettes Port de Cassis – C.M.V. sont prévues, la 1^{ère} à 12 h 00, la 2^{ème} à 14 h 00. Départ du minibus à proximité de l'Office de Tourisme de Cassis.
Important : Réservation indispensable avec votre inscription.

- ❖ **REUNION DES DELEGUES +CHEFS DE BORD** : **14 heures précises** au C.M.V.
Important : **Heure de clôture de la vérification des équipages engagés : 13 H 30.**

- ❖ **PARCOURS ET BALISAGE** : Toutes les informations seront données à la réunion des Délégués et des Chefs de Bord.

- ❖ **VERIFICATION DU MATERIEL DE SECURITE PAR LES ARBITRES** : 15 h à 16 h au niveau de l'aire de mise l'eau.

- ❖ **DEPART DE LA REGATE** :
 - **Lieu** : Au niveau de la Plage du Prophète, Corniche Kennedy.
 - **Horaires** :
 - **1^{er} départ** : bateaux 2X et 4X+, Femmes + Mixtes : **16 h 30.**
 - **2^{ème} départ** : bateaux 2X et 4X+, Hommes : **17 h 00.**
 - **Important** : *Pour des raisons de sécurité au vu du parcours en pleine mer, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier l'affectation des départs pour certains équipages.*
 - Modalités : Drapeaux et signalisation sonore selon le code des régates mer.

- ❖ **INSCRIPTIONS** :
 - **Ouverture des engagements** : **lundi 23 avril 2007.**
 - **Clôture des engagements** : **lundi 18 juin 2007.**

- **Important : Aucun engagement ne sera accepté après la clôture, le 18 juin 2007.**
- Modalités : Renvoyer la fiche d'engagement ci-jointe par courrier ou par e-mail au Comité Départemental 13 des Sociétés d'Aviron (coordonnées ci-après)

- ❖ **DROITS D'ENGAGEMENT** : Néant.
- ❖ **INDEMNITES** : Aucune indemnité de déplacement pour les participants.
- ❖ **LICENCES** : Les concurrents devront être en règle avec la licence de leur pays. Cette licence portera attestation de la délivrance d'un certificat médical conformément au règlement de la F.F.S.A. A défaut, un certificat médical datant de moins de 3 mois devra être présenté.
- ❖ **DOSSARDS** : Pour des raisons de sécurité médicale, aucune épingle à nourrice ne sera fournie. Chaque équipage devra se munir des 4 épingles nécessaires à l'accrochage du dossard sur le dos du rameur de pointe.
- ❖ **SERVICE MEDICAL** : Un service médical sera organisé par Monsieur le Docteur LAGRANGE, médecin responsable de la Ligue de Provence-Alpes des Sociétés d'Aviron, qui sera présent et disponible sur l'ensemble du parcours.
- ❖ **SECURITE** : La sécurité en mer sera organisée par le Comité Départemental 13.
- ❖ **PLAN DE PARCOURS** : Un plan sera remis à chaque Chef de Bord lors de la réunion des Délégués et Chefs de Bord.
- ❖ **MAILLOTS** : Chaque concurrent doit courir sous les couleurs de son club.
- ❖ **MATERIEL** : Prêt de matériel possible après accord avec le Comité d'Organisation : faire parvenir la demande de prêt avant le lundi 11 juin 2007 et joindre les coordonnées de votre club (adresse postale + téléphone + e-mail + nom de la personne à contacter).
- ❖ **HEBERGEMENT** : A la charge de chaque association ou participant.
Offices du Tourisme :
 - Marseille : 4 La Canebière, 13001 ; Tel : 04 91 13 89 00 ; Fax : 04 91 13 89 20 ; e-mail : info@marseille-tourisme.com ; site web : www.marseille-tourisme.com
 - Cassis : Quai des Moulins, 13260 ; Tel : 08 92 25 98 92 ; Fax : 04 42 01 28 31 e-mail : omt@cassis.fr ; site web : www.cassis.fr

Pour chaque Pays Etranger participant à la régate, le Comité d'Organisation prendra en charge l'hébergement de la 1^{ère} équipe qui enverra son inscription.
- ❖ **RECOMPENSES** : Des coupes et des médailles récompenseront les vainqueurs.
- ❖ **ARBITAGE** : L'arbitrage de la course sera organisé par Monsieur Jacques CHAMBON, Président du Jury, Président de la Commission des Arbitres de Ligue, assisté des arbitres internationaux, nationaux et régionaux.
- ❖ **ASSURANCES** : Chaque association assurera son matériel.

❖ **CONFORMITE DES BATEAUX :**

- Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6^{ème} catégorie et porter un numéro d'immatriculation en gros caractères, soit celui des Affaires Maritimes, soit celui de la Ligue + numéro du club + numéro du bateau.
- **Chaque bateau doit être équipé :**
 - D'une ligne de vie courant le long du bateau ;
 - D'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres, muni d'un mousqueton ;
 - D'un taquet permettant le remorquage ;
 - D'un gilet accessible par personne embarquée ;
 - D'une écope dans le cas de bateau non auto videur ;
 - D'un téléphone mobile placé dans une housse étanche **qui sera fournie** ;
 - D'un moyen lumineux de repérage **qui sera fourni**.

❖ **APERITIF :** Un apéritif sera offert de 19 h 30 à 20 h 30.

❖ **RESULTATS + REMISE DES RECOMPENSES :** 20 h 30 – 21 h.

❖ **REPAS :** A **21 h 00** un repas au Yacht Club de Cassis, sur le Port, Quai des Moulins, clôturera la manifestation. Prix du repas : **19 €**.

Réservation obligatoire à renvoyer avec la fiche d'engagement et accompagnée d'un chèque établi à l'ordre de « Comité Départemental 13 d'Aviron ».

Navette Cassis – Marseille CMV à l'issue du repas, vers 23 heures.

ATTENTION :

Le parcours et les horaires de cette compétition pourraient être modifiés en cas de mauvaises conditions météorologiques. Le Comité d'Organisation en accord avec le Corps Arbitral se réserve le droit d'annuler la régates.

RENSEIGNEMENTS

**Comité Départemental 13 d'Aviron
Maison de la Jeunesse et des Sports
15 Place de la Joliette, 13002 Marseille
Tel : 04 91 99 28 63
e – mail : comiteaviron13@yahoo.fr**

[http : //www.avirondemermarseillecassis.org](http://www.avirondemermarseillecassis.org)

REGATE « MARSEILLE - CASSIS » 23 juin 2007

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
A renvoyer avant le lundi 18 juin 2007

NOM du CLUB :	N° F.F.S.A. :
Responsable à contacter : <ul style="list-style-type: none">• Nom :• Téléphone :• E-mail :	

BATEAU ENGAGE			BATEAU A RESERVER	
2 X	4 X +			
H	F	MIXTE	OUI	NON

Entourer le bon choix

CHEF de BORD :			
EQUIPAGE			
	NOM	PRENOM	N° LICENCE
1			
2			
3			
4			
Barreur			

1 formulaire par équipage à renvoyer à :
Comité Départemental 13 d'Aviron
Maison de la Jeunesse et des Sports, 15 Place de la Joliette, 13002 Marseille
E – mail : comiteaviron13@yahoo.fr

REGATE « MARSEILLE - CASSIS » 23 juin 2007

INSCRIPTION AU REPAS

Imprimé à renvoyer avant le lundi 18 juin 2007 à :

**Comité Départemental 13 d'Aviron
Maison de la Jeunesse et des Sports, 15 Place de la Joliette,
13002 Marseille**

**Accompagné du règlement de la totalité du montant des repas
réservés par chèque bancaire à l'ordre de :
« Comité Départemental 13 »**

NOM DU CLUB :		
Nombre de Participants	Coût par personne	Montant Total
	19 €	

Date :

Signature et Tampon du Club

N.B : Pas de réservation sans paiement. Les tickets non utilisés ne seront pas remboursés.
Pas de billetterie le jour de la régata

En Prologue à la
REGATE « MARSEILLE - CASSIS A L'AVIRON DE MER »

SAMEDI 23 JUIN 2007
A 9 H 00



**« L'AVI SOURIRE » VOUS INVITE A PRATIQUER L'AVIRON
DE MER AVEC DES PERSONNES HANDICAPEES**

Une matinée d'initiation à la pratique de l'aviron en faveur des personnes handicapées, soutenue par le Comité Départemental 13, sera organisée par l'AVI SOURIRE sur le site du C.M.V. (6 Promenade Georges Pompidou) en ouverture de la régata « Marseille – Cassis ».

Au cours de ce prologue des personnes handicapées rameront accompagnées par des rameurs confirmés (yole de mer à 4 rameurs avec barreur). Se munir de son assurance sportive et de son attestation de natation. Possibilité d'une assurance « découverte » couvrant l'évènement.

AVANT PROGRAMME

- 9 h 00 : Accueil des participants.
- 9 h 15 : Constitution des équipages.
- 9 h 30 : Première rotation.
- 10 h 30 : Deuxième rotation.
- 12 h 00 : Apéritif de clôture et remise des souvenirs.

Si vous souhaitez venir y participer, n'hésitez pas nous contacter :

L'Avi sourire
Dominique GUENDE
4 rue Lazarine, 13012 Marseille
Tel : 04 91 85 89 33 ; 06 17 50 29 83
E-mail : serge.guende@edfgdf.fr
<http://www.lavisourire.com>